

OBSERVATION DES OISEAUX DE MONTAGNE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Observation des oiseaux de montagne
En bref	Apprendre à reconnaître les oiseaux de montagne avec un ornithologue passionné.
Descriptif de l'activité	Qui veut en savoir plus sur les oiseaux peut s'adresser à Fernand Pasquier, passionné par leurs chants, leur grâce et détenteur d'un brevet romand en ornithologie. En sa compagnie, aux Mosses, il devient facile de reconnaître de nombreux oiseaux de montagne tels que l'Alouette des champs, le Traquet motteux, le Pipit des arbres, la Grive et bien d'autres encore.
Dates	Samedi 1^{er} juin 2024, samedi 15 juin 2024, samedi 29 juin 2024
Horaire	07h00 – 11h00
Lieux du rendez-vous	Office du tourisme du col des Mosses
Lieux de l'activité	Plateau de Pra-Cornet
Programme indicatif	7h00 : Rendez-vous devant l'office du tourisme du col des Mosses. 7h10 : Covoiturage en direction de Pra-Cornet avec quelques haltes d'observation et d'écoute aux abords de la forêt. 7h45 : Départ de la randonnée en direction de <i>La Chaux Derrey</i> et observation d'oiseaux. 11h00 : Retour à l'office du tourisme du col des Mosses
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"> • Bons souliers de marche (pas de baskets) • Veste contre la pluie et le vent • Vêtements chauds selon la météo (pull polaire, gants, bonnet) • Casquette, chapeau ou foulard contre le soleil • Crème solaire (haute protection ou écran total) • Lunettes de soleil protection UVA • Une gourde (de préférence de l'eau) par personne • Appareil photo • Jumelles, indispensables
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants, catégories et âges	Adultes, dès 14 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 7 adultes, maximum 10 personnes
Niveau	Randonnée de montagne, 1h30 de marche effective, env. 4 km pour 312 m de dénivelé.
Variante	Possibilité d'organiser des sorties de groupe dès 7 personnes
Autres informations	Les chiens ne sont pas autorisés.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics	Office du tourisme du col des Mosses, arrêt de CarPostal <i>Col des Mosses</i> , parking à proximité.
Horaires des transports publics	Ligne de bus Le Sépey – Château-d'Œx Pas de bus pour arriver le jour même. En revanche possibilité d'arriver la veille et de passer la nuit au col des Mosses. Horaires sur www.cff.ch .
Covoiturage	Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription. Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif de base adulte	Dès 14 ans 30.-
Nuit à l'hôtel	Au Relais Alpin*** du col des Mosses Petit-déjeuner compris Tarif sur demande
Tarif variante	Groupe à partir de 7 personnes, 30.- par personne
Pique-nique	Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion. <ul style="list-style-type: none">• La variante avec viande au prix de 16.- : 80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, 100g de charcuterie*, un ballon de pain et un fruit.• La variante végétarienne au prix de 13.- : 80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, un autre produit laitier *, un ballon de pain et un fruit.

**produits labellisés Parc*

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription	Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888 Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi
Confirmation	La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.
Paiement	Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place. La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.
Annulation	En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité. En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité. En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.
Assurances	Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.